

**RÈGLEMENT NUMÉRO 425-19 Rémunération élus**

## **AVIS PUBLIC**

### **Entrée en vigueur**

Est par la présente donné par la soussignée que le Conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge, lors de sa session régulière du 7 janvier 2019, a adopté :

- **le règlement 425-19 concernant la rémunération des élus municipaux pour l'année 2019.**

Toute personne peut prendre connaissance de ces règlements au bureau municipal, aux heures habituelles d'ouverture du bureau.

Donné à Notre-Dame-de-Stanbridge ce 9 janvier 2019.

*Suzanne Marcoux*

---

Directrice générale, secrétaire -trésorière